



RAPPORT ARTICLE 173

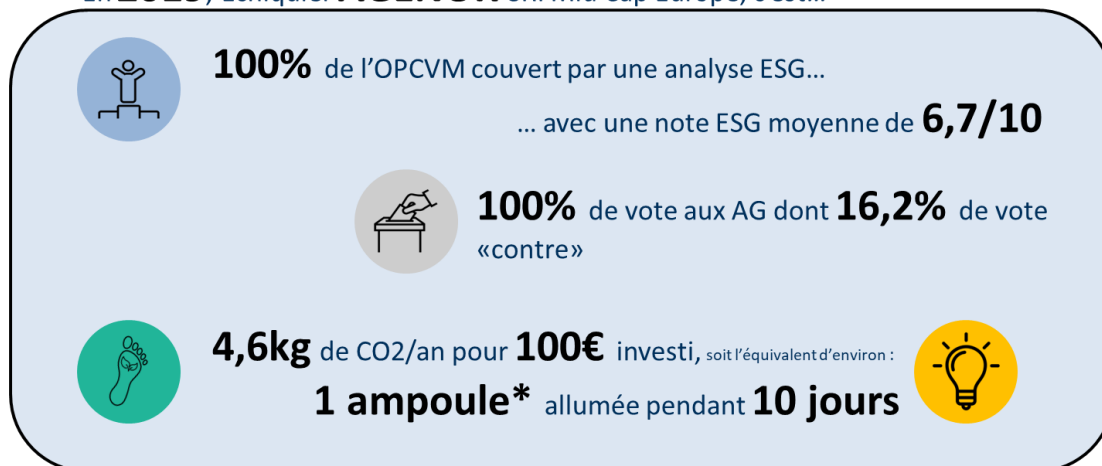
**Echiquier Agenor SRI
Mid Cap Europe**

Au 31 Décembre 2019

RAPPORT ARTICLE 173 DE LA LOI DE TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

Ce rapport répond aux exigences de l'Article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Le fonds Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe dont l'encours était supérieur à 500 millions d'euros au 31 Décembre 2019 est concerné par cette obligation.

En **2019**, Echiquier **AGENOR** SRI Mid Cap Europe, c'est...



*ampoule à incandescence
Données au 31/12/2019

Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost, ADEME

• Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

Précurseur en matière d'Investissement Socialement Responsable (ISR), La Financière de l'Echiquier attache depuis sa création, une importance fondamentale aux enjeux extra-financiers, et en particulier à la gouvernance des entreprises. La société a formalisé dès 2007 sa stratégie d'intégration des critères ESG dans l'évaluation des entreprises en portefeuille, avant d'être l'un des premiers signataires des UN PRI (United Nations Principles for Responsible Investment) de la place de Paris, en 2008.

Les informations relatives à la prise en compte des critères ESG dans le cadre d'Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe sont disponibles au sein de la documentation mise en ligne sur notre site internet (www.lfde.com) dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin » au sein de la rubrique « Documents LFDE ».

L'ensemble des informations demandées par l'article 173 sont en particulier disponibles dans les différentes sections du Code de Transparence :

- Section 2 : Démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)
- Sections 2 et 3 : Adhésion à des chartes, codes, initiatives et labels
- Section 3 - Paragraphe 3.2 : Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs
- Section 3 - Paragraphe 3.4 : Principes et critères liés au changement climatique pris en compte dans l'analyse
- Section 3 : Informations sur la méthodologie d'analyse ESG propriétaire ainsi que la nature des critères pris en compte dans l'analyse

• Méthodologie et résultats

Les données concernant les indicateurs environnementaux, climatiques et ceux contribuant à la transition énergétique nous sont fournies par la société Trucost. Le taux de couverture du portefeuille sur ces indicateurs est de **95,1%**. Les données ESG sont quant à elles issues de la recherche interne de La Financière de l'Echiquier et de MSCI ESG Research. L'indice de référence utilisé est le MSCI Europe Small Mid Cap Net Return.

Les résultats pour Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe sont disponibles ci-dessous :

A. Indicateurs ESG

	% des valeurs couvertes par l'analyse ESG	Note ESG moyenne	Note E moyenne	Note S moyenne	Note G moyenne
31/12/2019	100%	6,7/10	5,9/10	6,2/10	7,1/10
31/12/2018	97%	6,7/10	6,0/10	6,1/10	7,0/10
31/12/2017	68%	6,9/10	6,4/10	6,3/10	7,2/10

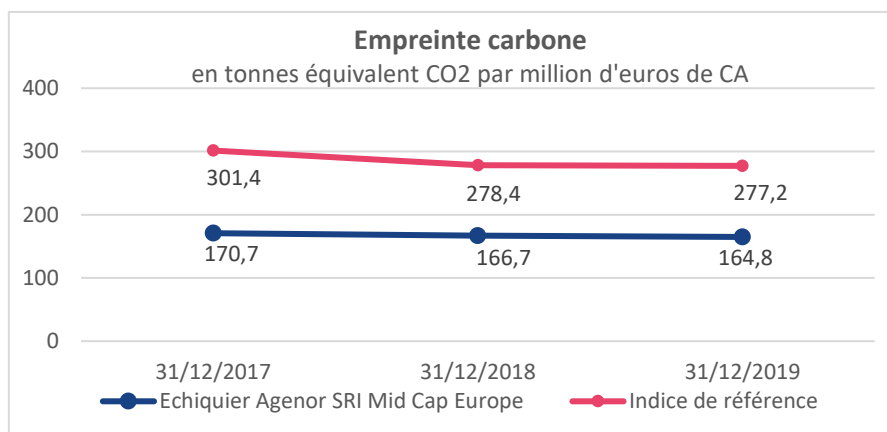
Source : La Financière de l'Echiquier

B. Empreintes carbone

Il s'agit ici de quantifier les gaz à effet de serre « embarqués » dans le portefeuille exprimés en tonnes équivalent CO2 (t eq CO2). La méthodologie pour laquelle nous avons opté comptabilise :

- **Les émissions directes** correspondent aux émissions dites de « scope 1 ». Ces émissions sont celles générées directement par l'activité de l'entreprise. Elles incluent notamment les flottes de véhicules d'entreprise et ses diverses installations (bâtiments...).
 - **Les émissions indirectes** correspondent aux émissions dites de « scope 2 » ainsi qu'à une partie du « scope 3 amont ». Celles-ci incluent notamment les émissions attachées à l'électricité consommée, aux voyages d'affaires, au transport et à la logistique.
- **Empreinte carbone par million d'euros de Chiffre d'Affaires (CA)** : La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à son chiffre d'affaires donne **une mesure de l'intensité carbone** permettant de comparer les entreprises entre elles, quelle que soit leur taille. Nous avons retenu cet indicateur car il s'agit d'une métrique mature, communément admise pour appréhender le risque de transition, soit l'exposition des portefeuilles au risque d'une généralisation à l'échelle mondiale d'un prix plus élevé du CO2.

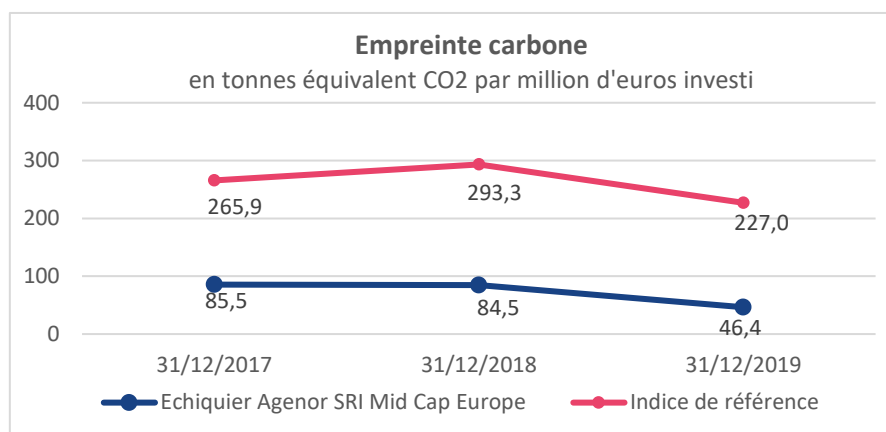
Empreinte carbone par million d'euros de CA = $\frac{\text{Somme des émissions carbone des titres détenus en t eq CO2}}{\text{Somme des CA détenus par les titres en millions d'euros}}$



Données au 31/12/2019 Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost

- Empreinte carbone par million d'euros investi : La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à un million d'euro investi permet aux porteurs de nos fonds de **mesurer les émissions dont ils sont « responsables »** au travers de la « détention en capital indirecte » dans les entreprises présentes en portefeuille.

$$\text{Empreinte carbone par million d'euros investi} = \frac{\text{Somme des émissions carbone des titres détenus en t eq CO2}}{\text{Somme des encours des titres détenus en millions d'euros}}$$



Données au 31/12/2019. Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost

Quelques soit la méthode utilisée, l'empreinte carbone du fonds Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe est **nettement inférieure** à celle de son indice de référence.

La baisse de l'empreinte carbone **par million d'euros de chiffre d'affaires** s'explique notamment par la sortie au cours de l'année 2019 de **DS SMITH, NORMA** et **RAISIO**, trois des dix plus gros contributeurs à l'empreinte carbone du fonds au titre de l'année 2018.

La baisse de l'empreinte carbone **par million d'euros investi** est accentuée par la performance positive des marchés actions européens en 2019 ayant contribué à l'augmentation de la taille des capitalisations boursières des entreprises en portefeuille. Pour un million d'euros investi, cela réduit donc la proportion de capital détenue par chacun des porteurs et donc l'empreinte carbone dont ils sont « responsables ».

- Analyse sectorielle : Le tableau suivant donne un aperçu des différences de répartition sectorielle entre le portefeuille et son indice de référence. Il permet également d'analyser la différence d'empreinte carbone (méthode par million d'euros de chiffre d'affaires) entre le portefeuille et son indice de référence en séparant ce qui relève de l'allocation sectorielle de ce qui relève de la sélection de titres.

Secteurs GICS	Allocation du fonds	Allocation de l'indice	Int. carbone* du fonds (t eq CO2/M€)	Int. carbone* Indice (en t eq CO2/M€)	Effet allocation sectorielle	Effet sélection de titres	Effet total
Conso. Discrétionnaire	12,0%	10,8%	143,5	96,1	-1,8%	-2,0%	-3,8%
Conso. de base	2,9%	4,7%	426,0	468,4	-0,6%	1,0%	0,4%
Energie	0,0%	3,0%	0,0	624,4	6,0%	0,0%	6,0%
Finance	0,0%	14,2%	0,0	15,7	-11,2%	0,0%	-11,2%
Santé	23,9%	8,9%	58,3	83,1	10,1%	1,6%	11,7%
Industrie	30,3%	23,0%	215,4	196,9	2,9%	-3,0%	-0,1%
Technologies	17,0%	9,0%	21,1	58,1	5,7%	1,7%	7,4%
Matériaux	1,1%	6,4%	329,4	1 104,3	25,7%	2,2%	27,9%
Immobilier	0,0%	12,0%	0,0	73,2	-1,4%	0,0%	-1,4%
Télécom	8,9%	5,1%	90,3	41,0	-0,2%	-0,7%	-0,9%
Serv. aux collectivités	3,9%	2,9%	386,8	730,5	3,6%	0,9%	4,5%
TOTAL	100%	100%	164,8	277,2	38,8%	1,7%	40,5%

Source : Trucost

Données au 31/12/2019

*Int. Carbone = intensité carbone

Fin 2019, le fonds Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe était environ **40% moins intense en carbone que son indice de référence.**

Les deux éléments qui ont eu l'effet positif le plus important sont :

- La sous-pondération au secteur des matériaux (secteur très émetteur de CO2)
- La surexposition au secteur de la santé (secteur peu émetteur de CO2)

Les deux éléments qui ont l'effet négatif le plus important sont :

- L'absence d'exposition au secteur financier (secteur peu émetteur de CO2)
- La surpondération et sélection de titres dans le secteur de la consommation discrétionnaire

- Principaux contributeurs : Le tableau suivant présente les dix principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe.

	Entreprises	Empreinte carbone (t eq CO2)	% de l'empreinte carbone totale du fonds	Intensité carbone (t eq CO2/M€ CA)	Contribution à l'empreinte carbone	Source des données
1	Rockwool	18 873,3	31,8%	1 101,9	-28,4%	CDP
2	AAK	10 116,4	17,0%	426,0	-11,2%	ENV
3	Elis	7 438,4	12,5%	184,5	-1,5%	AR*
4	Salvatore Ferragamo	2 364,5	4,0%	148,2	0,5	TC
5	Nibe Industrier	2 210,0	3,7%	169,7	-0,1	ENV
6	Smiths Group	1 878,0	3,2%	96,0	2,4	CDP
7	IMCD	1 874,1	3,2%	58,6	6,3	TC
8	Technogym	1 634,7	2,8%	149,7	0,3	TC
9	Spirax-Sarco	1 273,1	2,1%	145,0	0,3	ENV
10	Orpea	1 246,2	2,1%	55,5	4,4	AR*

Source : Trucost - Données 31/12/2019

Légende : CDP : valeur issue du Carbon Disclosure Project ; ENV : valeur extraite du rapport RSE ; AR* : valeur dérivée du rapport annuel ; TC : estimation Trucost

Les trois principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds, à savoir les sociétés **ROCKWOOL**, **AAK** et **ELIS** sont responsables de **61% de l'empreinte carbone du fonds.**

Notons que **ROCKWOOL** est un acteur qui propose des solutions d'isolation à base de laine de roche. La société estime que ses produits d'isolation devraient permettre d'économiser environ 100 fois les émissions liées à leur production, ce qui n'est pas capturé dans son empreinte carbone.

C. Indicateurs de contribution à la transition énergétique

Pour les entreprises du secteur minier et de la production d'électricité uniquement (secteurs sur lesquels se concentre l'analyse de Trucost), nous mesurons ici la part de la production d'énergies vertes ou alternatives dans leur mix énergétique total à l'échelle du portefeuille et de son indice. Le but étant de comparer les résultats avec le mix énergétique requis dans un scénario 2 degrés. Cela permet de mesurer l'alignement du portefeuille avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100.

	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe	Indice de référence
Part verte / Part brune (génération d'électricité)		
% GWh venant de sources renouvelables - dites "vertes"	0,0%	28,2%
% GWh venant de sources alternatives	0,0%	34,7%
% GWh venant de sources fossiles - dites "brunes" (pétrole, gaz, charbon)	0,0%	37,1%
% GWh venant du charbon	0,0%	12,8%
Part brune (extraction)		
% poids activités extractives (pétrole, gaz, charbon)	0,0%	2,0%
% chiffre d'affaires venant d'activités extractives (pétrole, gaz, charbon)	0,0%	2,2%
dont : % chiffre d'affaires venant d'activités d'extraction du charbon	0,0%	0,1%
"Actifs échoués" / Stranded assets (extraction)		
Emissions de CO2 embarquées dans les réserves de combustibles fossiles (en t CO2/M€ de CA)	0,0	536,4

Source : Trucost - Données 31/12/2019

Le fonds Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe n'est **exposé ni au secteur minier** ni à celui de la **production d'électricité**. Cela peut s'expliquer en partie par l'exclusion des sociétés du secteur des énergies fossiles du fonds. Nous noterons cependant que Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe est investi dans l'entreprise **NEOEN**, premier producteur indépendant français d'**énergie exclusivement renouvelable**. Les informations concernant cette société ne sont pas présentes dans ce tableau car cette entreprise n'est à ce jour pas couverte par Trucost.

Les définitions de part verte et part brune sont disponibles en annexe.

D. Risques physiques

Le risque physique résultant du changement climatique est défini par les régulateurs comme pouvant être lié à des événements de court terme dits « aigus » ou à des changements à plus long terme dits « tendanciels » dans les régimes climatiques. Le risque physique peut avoir des répercussions financières pour les organisations (dommages directs aux actifs) et des répercussions indirectes (découlant de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement). La performance financière des organisations peut également être affectée par de nombreux autres facteurs : disponibilité, approvisionnement et qualité de l'eau, sécurité alimentaire, changements de température extrêmes affectant les locaux et les opérations.

A ce stade, la mesure et la quantification du risque physique est grandement dépendante des informations fournies par les entreprises concernées. Au sein de notre démarche d'engagement développée ci-après, nous invitons, les entreprises à donner davantage d'éléments sur les risques physiques auxquels elles sont exposées, lorsque cela nous semble pertinent.

A noter que le risque physique est fortement lié à l'implantation géographique des sites d'activité de l'entreprise. Le portefeuille d'Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe investissant principalement dans des entreprises européennes, le risque physique est modéré car le continent européen est une des zones les plus faiblement exposées au risque physique. Toutefois, les entreprises présentes dans le portefeuille, au-delà de leur siège en Europe, ont de nombreuses implantations internationales. Le risque physique peut donc s'avérer plus significatif.

La maturité des entreprises de petites et moyennes capitalisations est très faible sur le sujet du risque physique. A notre connaissance, aucune société du portefeuille d'Echiquier Agenor SRI Growth Europe n'adresse de façon très précise le sujet du risque physique.

• Intégration des résultats de l'analyse

L'ensemble des facteurs présentés ci-dessus sont pris en compte dans notre analyse. Il existe en plus pour ce fonds **une note ESG minimale de 5,5/10**. Le profil ESG est donc déterminant pour l'investissement dans une valeur.

Pour Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe, la dégradation de la note de gouvernance de **BENETEAU** a par exemple été un facteur déterminant dans la décision de désinvestissement. Au contraire, le très bon profil ESG (dont les notes ESG sont supérieures à 7,0/10) de **CRODA INTERNATIONAL** et **GN STORE NORD** a été un argument décisif de l'entrée de ces valeurs dans le portefeuille au cours de l'année 2019.

• Dialogue actionnarial

En complément de l'analyse ESG des sociétés, La Financière de l'Echiquier a développé au fil des années une démarche de dialogue actionnarial aboutie, à la fois via l'engagement et le vote aux assemblées générales.

Pour en savoir plus, les documents suivants sont consultables sur le site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin » au sein de la rubrique « Documents LFDE ») :

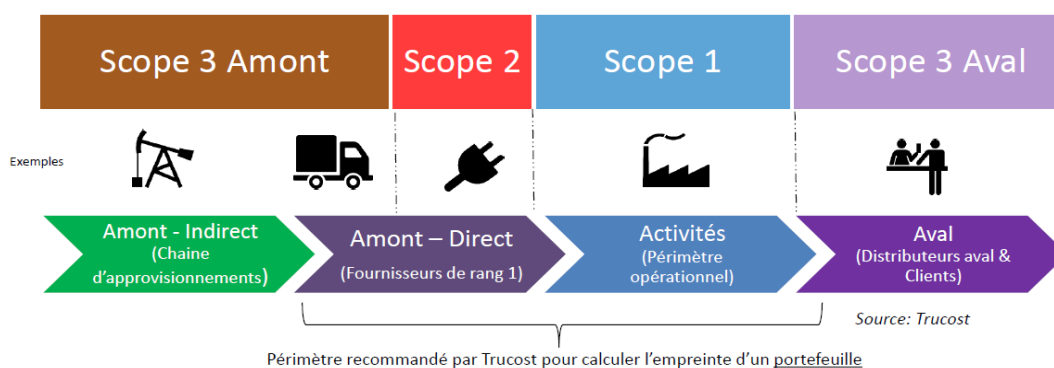
- La politique de vote et d'engagement, permettant de comprendre la manière dont nous appréhendons le sujet.
- Le rapport de vote et d'engagement, donnant le résultat et l'impact de nos activités de dialogue actionnarial.

GLOSSAIRE

Critères ESG : Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

ISR – Investissement Socialement Responsable [Source AFG] : L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Emissions directes et indirectes prises en compte dans le calcul des empreintes carbone :



Tonnes Equivalent CO2 (t eq CO2) : Méthode de calcul permettant de comparer les gaz à effet de serre en prenant le CO2 comme référence.

⇒ $\text{Tonnes de CO}_2 \text{ d'un gaz} = \text{Quantité du gaz} \times \text{Potentiel de Réchauffement Global du gaz (PRG)}$

Le PRG est un coefficient permettant de comparer l'effet sur le climat d'un gaz à celui du CO2.

Emissions Absolues « détenues » [Source Trucost] : Il s'agit de la méthode de calcul de base servant aux 2 méthodes de mesure d'empreintes carbone détaillées plus bas.

⇒ $\text{Emissions Carbone détenues par titre} = \frac{\text{Emissions scope 1 et scope 2 et 3 amont premier cercle du titre en tonnes d'équivalent CO}_2 \times \text{Encours du titre détenu en portefeuille en millions d'euros}}{\text{Valeur d'entreprise ou Capitalisation boursière du titre en millions d'euros}}$

⇒ $\text{Emissions carbone détenues dans le portefeuille} = \frac{\text{Somme des émissions carbone détenues par titre en t eq CO}_2}{\text{Valeur d'entreprise ou Capitalisation boursière du titre en millions d'euros}}$

Part brune : part de la production électrique générée à partir de sources fossiles, part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles, part des revenus dérivés de l'extraction de combustibles fossiles et part des revenus dérivés de l'extraction du charbon.

Part verte : part de la production électrique générée à partir de sources vertes (solaire, éolien, hydroélectricité, géothermie et énergie houlomotrice) et alternatives (nucléaire, biomasse et biogaz).

Stranded Assets [Source Novethic] : Se traduit en français par « actifs échoués » ou « actifs bloqués ». Il s'agit d'une expression employée dans le domaine de la finance pour parler des investissements ou actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution du marché. Cette dévaluation des actifs est principalement liée à des changements importants et soudains en matière de législation, de contraintes environnementales ou d'innovations technologiques, ce qui rend alors les actifs obsolètes avant leur amortissement complet. Le secteur des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) commence à être touché par ce type de dévaluation.



LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
53, AVENUE D'IENA – 75 116 PARIS – TEL : 01.47.23.90.90 – www.lfde.com
S.A. AU CAPITAL DE 10 060 000 € - SIREN 352 045 454 – R.C.S PARIS
SOCIETE DE GESTION AGREE PAR L'AMF SOUS LE NUMERO 91 004